

Cancers rares : le syndicat des médecins pathologistes français demande la suppression de la double lecture systématique

PARIS, 28 février 2014 (APM) - Le Syndicat des médecins pathologistes français (SMPF) réclame la suppression de la double lecture systématique qu'il juge "déstabilisante" pour la profession, dans un courrier adressé à la présidente de l'Institut national du cancer (Inca).

A chaque nouveau bilan chiffré publié par l'Inca sur l'organisation de la double lecture pour les cancers rares, le syndicat proteste contre la présentation faite des chiffres avec laquelle il n'a jamais été d'accord. Il conteste plus globalement l'organisation de la double lecture imposée "sans la moindre concertation avec la profession".

Le dernier bilan de l'Inca a été publié début janvier (cf APM SLRA7004) et le SMPF conteste "la publication de statistiques biaisées", dans un communiqué adressé à l'APM.

Le syndicat critique "la confusion entretenue entre deux notions : les cas transmis pour avis et les cas transmis pour validation", la "diffusion de présentations biaisées sur les taux d'erreurs ternissant l'image de la spécialité" et le "risque de déresponsabilisation et de déqualification professionnelle".

Le bilan publié pour 2012 "comporte d'importants biais" débouchant sur des conclusions que le syndicat considère comme "fallacieuses". Le SMPF n'accepte pas que l'on comptabilise dans les erreurs de simples demandes d'avis ne préjugant pas du diagnostic et n'entraînant aucune décision thérapeutique.

Puisqu'elles n'entraînent pas de décision thérapeutique, les demandes d'avis ne peuvent pas être classées comme "erreurs", estime le syndicat. Seuls les cas transmis pour validation pour lesquels la double lecture a corrigé le diagnostic initial avec prise en charge modifiée peuvent être considérés comme de vraies discordances.

La présentation de ces chiffres dans différents rapports et publications "véhicule un message qui discrédite la profession et met inutilement un malaise entre les patients et le système de santé", écrit le Dr Michel Guiu, président du SMPF dans son courrier à Agnès Buzyn, présidente de l'Inca, dont il a adressé une copie à la ministre des affaires sociales et de la santé, aux directeurs de la direction générale de l'offre de soins (DGOS), de la direction générale de la santé (DGS) et au président du Conseil national de l'ordre des médecins (Cnom).

Le SMPF reproche aussi à l'Inca de comparer les performances de pathologistes qui, à ce jour, "ne bénéficient pas des mêmes moyens techniques et financiers d'investigation pour faire un même diagnostic", les aides pour l'accès à la biologie moléculaire ayant été réservées au secteur public.

Selon une enquête menée fin 2013 par le syndicat auprès de la profession, qui a recueilli un taux de réponse de 36 %, près de neuf pathologistes sur 10 (92 % de libéraux et 80 % des CHU/CLCC) critiquent l'organisation actuelle de la double lecture systématique. Elle est considérée par deux fois plus de pathologistes comme moins formatrice que la consultation de second avis et pour 37 % moins efficace pour le diagnostic.

Le SMPF regrette par ailleurs que les remarques du Conseil national des pathologistes (CNP), faites en 2012, après celles de l'Association française d'assurance qualité en anatomie et cytologie pathologiques (Afaqap) en 2011 (cf APM SLOKP003), de la position du syndicat lui-même en 2010 et du rapport de la DGOS sur l'anatomocytopathologie (ACP), n'aient eu aucun écho.

Le syndicat réclame donc "la suppression de la double lecture systématique dans sa forme actuelle pour la remplacer par une réorganisation du recours diagnostique en ACP axée sur la consultation de second avis plébiscitée par la profession et fondée exclusivement sur la compétence des pathologistes".

sl/ab/APM polsan

redaction@apmnews.com

SLRBS005 28/02/2014 17:32 CANCER-HEMATO